

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Février 2020

#### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le six février deux mille vingt, dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur PUJOS Henri, Maire.

PRESENTS : PUJOS Henri – HERVIER Brigitte - JALLET Jean-Philippe – VALTY René – FAYET Noël – FONTAINE Joël - GUILLON Frédéric – THERMIDOR Sophie lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : GONCALVES Céline

Absents : LOUSTALNIAU Olivier – CHAZEL Violaine

Secrétaire de séance : HERVIER Brigitte

Le Procès-verbal de la précédente est adopté à l'unanimité.

#### **COMPTE DE GESTION « Assainissement »**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2019, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « Assainissement »**

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2019, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 7 118.74 E	Report :	+ 2 259.20 E
Dépenses :	- 10 990.70 E	Dépenses :	- 12 092.22 E
Recettes :	+ 12 674.78 E	Recettes :	+ 9 988.00 E
Résultat :	+ 8 802.82 E	Résultat :	+ 154.98 E
Résultat de clôture :	+ 8 957.80 E		

#### **AFFECTATION DU RESULTAT « Assainissement »**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 au budget 2020.

#### **COMPTE DE GESTION « Principal »**

Le Conseil Municipal, statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 2019, déclare que le compte de gestion du Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2019 « Principal »**

Sous la présidence du doyen d'âge, le Conseil Municipal arrête les résultats du compte administratif 2019, établi par M. PUJOS Henri, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, tels que définis ci-dessous :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Report :	+ 59 545.89 E	Report :	- 8 818.95 E
Dépenses :	- 170 191.49 E	Dépenses :	- 108 207.49 E
Recettes :	+209 987.15 E	Recettes :	+ 59 734.97 E
Résultat :	+ 99 341.55 E	Résultat :	- 57 291.47 E
		Restes à réaliser :	+ 14 856.00 E

Résultat de clôture : + 56 906.08 E

#### **AFFECTATION DU RESULTAT « Principal »**

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2019 « principal » au budget 2020.

## **PROJETS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
- décide l'inscription des opérations d'investissement suivantes sur l'exercice 2020 :

- Travaux au garage communal – extension - (9 092.70 €)
  - Travaux au logement communal « A » - gainage cheminée, réfection salle d'eau et mise aux normes de l'électricité – (7 185.27 €)
  - Travaux à la mairie – réfection toiture – (13 312.32 €) et
- sollicite les subventions de l'Etat, du Département et de la Communauté de communes.

## **ECOLE PRIMAIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,  
approuve la reconduction de l'aménagement du temps scolaire avec la semaine à 4 jours.

## **QUESTION DIVERSE**

### **MOTION**

Le Conseil Municipal soutient la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté le 30 septembre 2019 par l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier et exprime son inquiétude à l'annonce des fermetures des trésoreries et à une remise en cause de la séparation ordonnateur / comptable.

Fait à SORBIER, le 10 Février 2020

Le Maire,  
PUJOS Henri

